

Le Port, le 23/02/2026

Le Territoire de l'Ouest labellisé « Pays d'art et d'histoire »

Le Territoire de l'Ouest a rejoint ce vendredi 20 février 2026 le réseau des « Villes et Pays d'art et d'histoire ». L'intercommunalité devient ainsi la première communauté d'agglomération ultramarine à bénéficier de ce label national.

Cette reconnaissance est le fruit d'un travail mené en concertation avec les communes membres - La Possession, Le Port, Saint-Paul, Trois-Bassins et Saint-Leu - les acteurs culturels et les habitants, depuis plusieurs années.

Ce projet commun a pour ambition de connaître, prendre en compte, étudier, valoriser et transmettre les patrimoines culturels, matériels, immatériels et mémoriels, tout en affirmant la capacité du territoire à se réinventer et à préparer son avenir urbain et rural.

En émettant un avis favorable à la candidature du Territoire de l'Ouest, la commission régionale du patrimoine et de l'architecture (CRPA) reconnaît l'engagement de l'intercommunalité à inscrire la valorisation du patrimoine culturel au cœur de sa politique publique, conformément au projet de Territoire Ouest 2040.

Ainsi, à travers cette labellisation, c'est l'ensemble des cinq communes de l'Ouest, avec, en son cœur historique Saint-Paul, labellisée Ville d'art et d'histoire, qui bénéficiera d'un effet levier majeur leur permettant de rayonner à La Réunion et au-delà.

Avec l'obtention de ce label, nos « zarlors » de l'Ouest seront autant de vecteurs d'attractivité, de cohésion sociale et de développement économique.

La labellisation du Territoire de l'Ouest au titre de « Pays d'art et d'histoire » a pour volonté de fédérer et d'engager le territoire sur la voie de l'excellence, de la solidarité et de l'innovation. « Territoire de l'Ouest, Pays d'art et d'histoire » sera co-construit avec les communes, les associations et les habitants.

Une vision commune pour une identité créole affirmée.

Plus qu'une reconnaissance nationale, le label représente pour nos cinq communes du Territoire de l'Ouest une force de transformation : il consolide l'unité du territoire, valorise sa diversité et redonne aux habitants leur place d'experts et de porteurs de mémoire.